



Renforcer la sécurité et étendre la stabilité grâce à l'élargissement de l'OTAN

Sept pays - la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie - sont officiellement devenus membres de l'OTAN le 29 mars 2004, avec tous les avantages et les responsabilités que comporte l'appartenance à l'Alliance. L'élargissement de l'Alliance étend la zone de sécurité et de stabilité en Europe et place quelque 45 millions d'Européens supplémentaires sous la protection de l'OTAN.

Le cinquième cycle d'élargissement de l'OTAN - et le second depuis la fin de la Guerre froide - est de loin le plus important : les nouveaux pays sont aussi nombreux que ceux admis lors des quatre cycles précédents. Comme l'a déclaré M. Jaap de Hoop Scheffer, Secrétaire général de l'OTAN : «Ce sera une étape importante vers la réalisation d'un objectif de longue date de l'OTAN : une Europe libre, unie et sûre où règnent la paix, la démocratie et les valeurs communes».





Pour les sept nouveaux membres, qui sont tous d'anciens pays communistes d'Europe centrale et orientale, l'adhésion à l'OTAN représente le point culminant d'un long processus de préparation qui a duré pratiquement dix ans.

Les sept pays ont adhéré au programme de Partenariat pour la paix (PpP) peu après sa création en 1994 et ont par la suite noué des relations de plus en plus étroites et approfondies avec l'Alliance, en vue de devenir membres de l'OTAN. Depuis 1999, tous ces pays ont bénéficié d'une coopération plus intense, dans le cadre du Plan d'action pour l'adhésion (MAP), programme qui permet de fournir des avis, une aide et un soutien pratique en vue d'aider les pays désireux d'adhérer à l'Alliance à répondre aux normes de l'OTAN (*voir encadré sur le Plan d'action pour l'adhésion*).

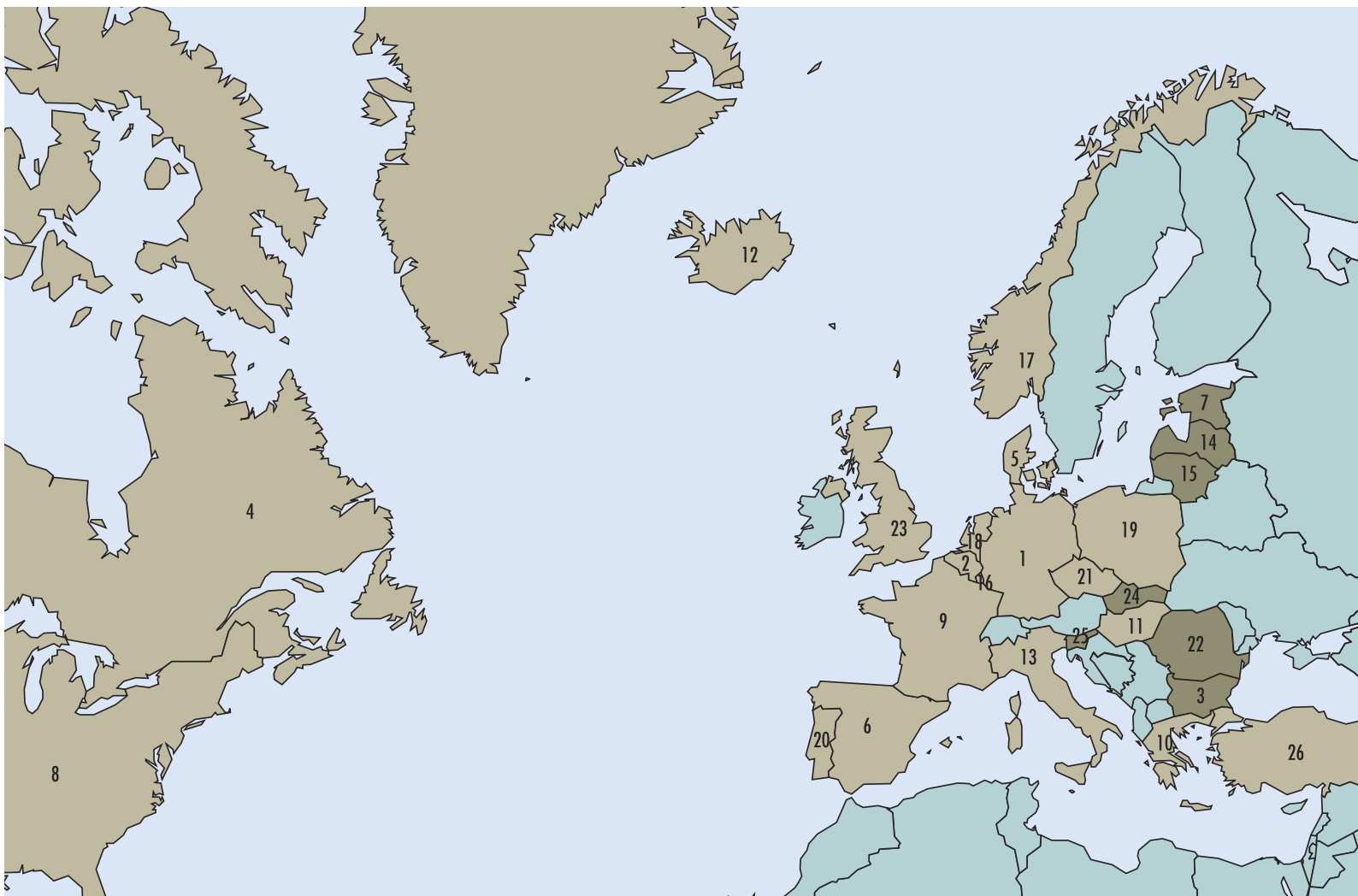
Au cours de ce processus, les sept nouveaux membres ont été soumis à des réformes importantes et exi-

geantes dans divers domaines allant bien au-delà des questions de défense et de sécurité et des structures militaires. Tout en introduisant les réformes, ces pays ont également pris part, aux côtés d'autres pays partenaires, à de nombreuses opérations de l'Alliance, notamment aux missions de maintien de la paix dirigées par l'OTAN dans les Balkans et en Afghanistan.

La participation à ces opérations a permis aux pays de prouver qu'ils ne se contentaient pas d'être «consommateurs» de la sécurité, bénéficiant en particulier de la garantie de défense collective de l'Alliance, inscrite dans l'article 5 du Traité de Washington, mais qu'ils pouvaient également contribuer à la sécurité et à accroître la stabilité dans la zone euro-atlantique et au-delà.

L'élargissement de l'OTAN n'est en aucune façon un phénomène nouveau (*voir encadré sur l'histoire de l'élargissement*). Au cours de ses 55 années d'existence, l'Alliance a vu le nombre de ses membres passer des 12 pays fondateurs aux 26 membres actuels. En fait, l'élargissement est un processus permanent et dynamique, fondé sur l'article 10 du Traité de Washington qui stipule que tout «Etat européen susceptible de favoriser le développement des principes du présent Traité et de contribuer à la sécurité de la région de l'Atlantique Nord» peut être invité à devenir membre de l'Alliance.

Les sept
nouveaux
membres ont
été soumis
à des réformes
importantes et
exigeantes



Membres de l'OTAN  Membres de l'OTAN depuis 2004 

 Allemagne (1)	 Etats-Unis (8)	 Lituanie (15)	 République tchèque (21)
 Belgique (2)	 France (9)	 Luxembourg (16)	 Roumanie (22)
 Bulgarie (3)	 Grèce (10)	 Norvège (17)	 Royaume-Uni (23)
 Canada (4)	 Hongrie (11)	 Pays-Bas (18)	 Slovaquie (24)
 Danemark (5)	 Islande (12)	 Pologne (19)	 Slovénie (25)
 Espagne (6)	 Italie (13)	 Portugal (20)	 Turquie (26)
 Estonie (7)	 Lettonie (14)		

L'élargissement depuis la fin de la Guerre froide



Le dernier cycle d'élargissement et l'adhésion en 1999 de la République tchèque, de la Hongrie et de la Pologne, premiers pays à devenir membres de l'Alliance après la fin de la Guerre froide, ont contribué à renforcer l'OTAN, à accroître la sécurité et à étendre la stabilité en Europe. Toutefois, au début des années 1990, nombre d'analystes politiques n'étaient pas convaincus que les membres existants de l'Alliance retireraient des avantages de l'élargissement sur le plan de leur cohésion et de leur solidarité, et s'inquiétaient d'une incidence possible sur les relations avec d'autres Etats.

En 1995, l'Alliance a publié une Etude sur l'élargissement de l'OTAN (*voir encadré*), en vue d'examiner les avantages et les modalités de l'admission de nouveaux membres. Celle-ci concluait que la fin de la Guerre froide offrait une occasion unique d'édifier une meilleure architecture de sécurité dans l'ensemble de la zone euro-atlantique, et que l'élargissement de l'OTAN contribuerait à renforcer la stabilité et la sécurité pour tous.

Selon l'Etude, les pays qui cherchaient à adhérer à l'OTAN devaient démontrer qu'ils s'étaient conformés à certaines exigences, notamment qu'ils possédaient effectivement un système politique démocratique fondé sur une économie de marché, qu'ils traitaient les minorités selon les directives de l'OSCE, qu'ils avaient réglé les différends qui les opposaient de longue date à leurs voisins et qu'ils étaient attachés, de façon générale, au règlement pacifique des conflits, qu'ils avaient la capacité et la volonté

d'apporter une contribution militaire à l'Alliance et de réaliser l'interopérabilité avec les forces des autres membres et, enfin, qu'ils s'étaient engagés à mettre en place des relations démocratiques entre les secteurs civil et militaire et des structures institutionnelles.

Une fois admis, les nouveaux membres jouiraient de tous les droits et assumerait toutes les obligations que comporte l'appartenance à l'Alliance, notamment, l'acceptation, au moment de leur adhésion, de tous les principes et de toutes les politiques et procédures adoptés antérieurement par les membres de l'Alliance.

Au Sommet de l'Alliance à Prague en novembre 2002, les sept nouveaux membres de l'OTAN ont été invités à engager des pourparlers d'adhésion. Ces derniers se sont déroulés au siège de l'OTAN à Bruxelles et ont réuni des équipes d'experts de l'OTAN et de représentants des pays invités. La confirmation officielle par les pays invités de leur intérêt, de leur volonté et de leur capacité de respecter les obligations et engagements politiques, juridiques et militaires liés au statut de membre de l'OTAN, énoncés dans le Traité de Washington et dans les dispositions pertinentes de l'Etude sur l'élargissement, constituait un élément intégrant des pourparlers.

Les pourparlers se sont tenus en deux sessions avec chaque pays invité. Au cours de la première session, les questions politiques et militaires ou de défense ont été examinées, ce qui a essentiellement donné l'occa-

Renforcer la sécurité et étendre la stabilité grâce à l'élargissement de l'OTAN

sion de vérifier si les conditions préalables à l'adhésion avaient été remplies. La seconde session était plus technique et comprenait un examen des ressources, des questions de sécurité et des questions juridiques ainsi que de la contribution de chaque nouveau pays membre au budget de l'OTAN financé en commun. Cette contribution a été déterminée au prorata, en fonction de la taille de l'économie des pays par rapport à celle des autres pays membres de l'Alliance.

Les pays invités ont également dû signer et ratifier les documents juridiques pertinents, mettre en œuvre des mesures visant à assurer la protection des informations classifiées de l'OTAN et préparer leurs services de sécurité et de renseignement à travailler avec le Bureau de sécurité de l'OTAN. Sur le plan juridique, les pays candidats ont en outre dû devenir signataires d'une série d'accords relatifs au statut des forces ainsi qu'à des questions techniques et en rapport avec l'information. Il s'agissait notamment du Traité de Washington, de la Convention sur le statut des forces signée à Londres en 1951 et du Protocole sur le statut des quartiers généraux militaires internationaux signé à Paris en 1952. La Convention sur le statut des forces énonce les conditions dans lesquelles les forces des autres Alliés peuvent opérer dans un pays de l'OTAN, par exemple dans le cadre d'un exercice ou de déploiements militaires opérationnels.



Calendrier de l'accession



L'OTAN comptait douze membres à sa création : la Belgique, le Canada, le Danemark, les Etats-Unis, la France, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni.

1949 ^

Les pourparlers d'adhésion ont également amené chaque pays invité à soumettre un calendrier concernant l'achèvement des réformes nécessaires, dont certaines, à plus long terme, se poursuivent après la date d'adhésion. Le calendrier était fondé sur plusieurs éléments, notamment les objectifs existants du MAP, les «objectifs du Partenariat» (équivalents aux «objectifs de forces» utilisés au sein de l'OTAN pour définir les contributions militaires de chaque pays membre à l'Alliance) et le programme national annuel (établi par chaque pays du MAP pour examen et approbation de l'OTAN).

Lors de la deuxième étape du processus d'adhésion, les pays invités ont confirmé qu'ils acceptaient les obligations et engagements liés au statut de membre, notamment le calendrier prévu pour l'achèvement des réformes, sous forme d'une lettre d'intention que chaque Ministre des affaires étrangères a adressée au Secrétaire général de l'OTAN.

Au cours de la troisième étape, l'OTAN a établi, pour chaque pays invité, le protocole d'accession au Traité de Washington. Ces protocoles sont en fait des avenants ou suppléments au Traité, dont ils deviennent partie intégrante. Ils ont été signés par les ambassadeurs des pays de l'OTAN le 26 mars 2003, ouvrant ainsi officiellement la voie à l'accession des pays invités

au Traité et permettant à leurs représentants d'assister dorénavant aux réunions du Conseil de l'Atlantique Nord et à la plupart des réunions des comités de l'OTAN à titre d'observateurs.

Au cours de la quatrième étape, les gouvernements des Etats membres de l'OTAN ont ratifié les protocoles, conformément aux exigences et procédures nationales. La procédure de ratification diffère d'un pays à l'autre. Par exemple, les Etats-Unis requièrent une majorité des deux-tiers pour adopter les lois requises au Sénat. Ailleurs, au Royaume-Uni, par exemple, aucun vote officiel du Parlement n'est nécessaire. Le processus de ratification s'est achevé le 5 février 2004 par la ratification des protocoles par le Sénat de la France.

La cinquième et dernière étape du processus d'adhésion a alors pu commencer, à savoir l'acceptation par chaque pays invité du protocole d'accession, conformément à ses propres procédures nationales, suivie du dépôt par les nouveaux membres de leurs «instruments d'accession» au Département d'Etat américain, dépositaire du Traité de Washington, lors d'une cérémonie tenue à la Maison blanche à Washington D.C., le 29 mars 2004. C'est à cette occasion que les sept pays sont devenus officiellement membres de l'Alliance.

Le cinquième cycle d'élargissement de l'OTAN ne sera pas le dernier. L'Alliance reste ouverte à d'autres nouveaux membres. Actuellement, l'Albanie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine* participent au MAP.

Depuis le Sommet de Prague, l'OTAN a accru l'aide qu'elle apporte à l'Albanie et à l'ex-République yougoslave de Macédoine* dans le domaine de la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité afin de permettre à ces deux pays de se préparer à une adhésion future à l'Alliance. La Croatie, qui a adhéré au MAP en 2002, sera également considérée comme candidate à l'adhésion à l'OTAN, pour autant qu'elle mène à bonne fin son programme de réforme et qu'elle respecte ses obligations internationales, y compris à l'égard du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY).

Conformément au Traité de Washington et sous réserve de l'accord de tous les Etats membres de l'Alliance, la porte de l'OTAN reste ouverte à tout autre pays européen qui souhaite y adhérer.

Pour des informations complémentaires sur l'élargissement de l'OTAN et accéder aux profils des nouveaux membres de l'Alliance, veuillez consulter www.nato.int/issues/enlargement/index-fr.htm

Accession de la Grèce
et de la Turquie

Accession de la
République fédérale
d'Allemagne

Accession de l'Espagne

1952 ^

1955 ^

1982 ^

Plan d'action pour l'adhésion

Le Plan d'action pour l'adhésion (MAP) est un programme OTAN destiné à fournir des avis, une aide et un soutien pratique aux pays désireux d'adhérer à l'Alliance en fonction de leurs besoins individuels. Il a été lancé en avril 1999, au Sommet de Washington, pour aider les pays candidats dans leur préparation à l'adhésion. Le processus s'inspirait largement de l'expérience acquise au cours du processus d'adhésion de la République tchèque, de la Hongrie et de la Pologne, qui sont devenues membres de l'OTAN à l'occasion du premier cycle d'élargissement de l'Alliance de l'après-Guerre froide, en 1999.

Les éléments principaux du MAP sont : la soumission par les pays candidats d'un programme national annuel relatif à leur préparation à une éventuelle adhésion et portant sur des questions politiques et économiques, des questions de défense, de ressources et de sécurité et des questions juridiques ; un mécanisme de retour d'informations ciblé et transparent sur les progrès accomplis par les pays candidats, comprenant la fourniture de conseils d'ordre politique et technique, ainsi que la tenue de réunions annuelles entre tous les membres de l'OTAN et chaque pays candidat au niveau du Conseil afin d'évaluer les progrès ; et une formule de planification de la défense applicable aux pays candidats, prévoyant l'élaboration et l'examen d'objectifs de planification agréés.

Bien que la participation au MAP contribue à préparer les pays candidats à l'adhésion, elle n'offre pas la garantie d'une adhésion future. Toutefois, les sept pays qui sont devenus membres de l'OTAN le 29 mars 2004 ont tous retiré des avantages du MAP, tout comme les candidats actuels, l'Albanie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine*.



Avec la réunification allemande, le territoire de l'ex-République démocratique allemande allait être intégré à la zone de l'Alliance.

Accession de la République tchèque, de la Hongrie et de la Pologne

Accession de la Bulgarie, de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Slovénie

1990 ^

1999 ^

2004 ^

Etude sur l'élargissement de l'OTAN

En 1995, l'Alliance a entrepris une étude sur l'élargissement de l'OTAN visant à examiner «le pourquoi et le comment» des futures adhésions à l'Alliance. L'Etude concluait que la fin de la Guerre froide et la dissolution du Pacte de Varsovie avaient créé à la fois une nécessité et une occasion unique d'édifier une meilleure architecture de sécurité dans l'ensemble de la zone euro-atlantique, sans rétablir de lignes de séparation.

Une autre conclusion de l'Etude était que l'élargissement de l'Alliance contribuerait à accroître la stabilité et la sécurité de tous les pays de la région euro-atlantique, car il permettrait d'encourager et de soutenir les réformes démocratiques, dont l'instauration d'un contrôle civil et démocratique des forces armées, de favoriser les modes et habitudes de coopération, de consultation et de recherche de consensus qui caractérisent les relations entre les membres de l'Alliance, et de promouvoir les relations de bon voisinage. L'élargissement accroîtrait la transparence des plans de défense et des budgets militaires et, partant, la confiance entre les Etats. Il accentuerait par ailleurs la tendance générale à une intégration et une coopération plus poussées en Europe. Il renforcerait en outre la capacité de l'Alliance à contribuer à la sécurité européenne et internationale, et consoliderait et élargirait le Partenariat transatlantique.

S'agissant du «comment» de l'élargissement, l'Etude a confirmé que, comme dans le passé, tout élargissement de l'Alliance se ferait par l'accession de nouveaux Etats au Traité de l'Atlantique Nord, conformément à l'article 10 du Traité. Une fois admis, les nouveaux membres jouiraient de tous les droits et assumeraient toutes les obligations que comporte l'appartenance à l'Alliance. Ils devraient accepter et observer les principes, politiques et procédures adoptés par tous les membres de l'Alliance au moment de leur adhésion.

D'autres conditions ont été stipulées, dont la nécessité pour les pays candidats de régler par des moyens pacifiques les conflits ethniques ou les litiges territoriaux d'ordre externe avant de pouvoir devenir membres. La capacité des pays intéressés de contribuer militairement à la défense collective, au maintien de la paix et aux autres nouvelles missions de l'OTAN influencerait sur la décision d'inviter ces pays à adhérer à l'Alliance. Enfin, l'Etude concluait que les Alliés décideraient par consensus d'inviter d'autres pays à adhérer à l'Alliance, selon qu'ils jugeraient à ce moment-là que l'adhésion de tel ou tel pays contribuerait ou non à la sécurité et à la stabilité dans la zone de l'Atlantique Nord.

Histoire de l'élargissement de l'OTAN

Depuis sa création en 1949, l'Alliance a accueilli de nouveaux membres à cinq occasions : en 1952, 1955, 1982, 1999 et 2004. Ainsi, alors qu'elle ne comptait à l'origine que les 12 membres fondateurs (Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis, France, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni), l'OTAN compte désormais 26 membres.

Le premier cycle d'élargissement a eu lieu en 1952 avec l'adhésion de la Grèce et de la Turquie, étendant ainsi la sécurité et la stabilité en Europe du sud-est. Trois ans plus tard, en 1955, la République fédérale d'Allemagne est devenue le 15^e membre de l'OTAN. Et l'Espagne le 16^e lors de son adhésion en 1982. A la suite de la réunification de l'Allemagne en 1990, c'est le pays tout entier, le territoire de l'ex-République démocratique allemande compris, qui s'est trouvé placé sous la protection de l'OTAN.

La chute du Mur de Berlin et la dissolution du Pacte de Varsovie, après la fin de la Guerre froide, ont ouvert de nouvelles perspectives d'élargissement pour l'OTAN. Les jeunes démocraties d'Europe centrale et orientale étaient désireuses d'adhérer à l'Alliance pour s'intégrer dans les institutions euro-atlantiques et consolider leur liberté.

La République tchèque, la Hongrie et la Pologne ont été invitées à entamer des pourparlers d'adhésion au Sommet de l'Alliance à Madrid en 1997. Ces pays furent les premiers de l'ancien Pacte de Varsovie à devenir membres de l'OTAN. La Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie et la Slovaquie, qui ont toutes appartenu au Pacte de Varsovie, et la Slovénie, ont été invitées à entamer des pourparlers d'adhésion au Sommet de Prague, en 2002.

* La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.